

RÉSUMÉ DES INDEMNITÉS VISÉES PAR LE RÈGLEMENT PROPOSÉ

A) Problèmes mécaniques de capteur du niveau d'essence et/ou de pompe à essence entraînant l'impossibilité de démarrer le véhicule après une période d'inactivité

CRITÈRES

- Problèmes fonctionnels survenus entre le 1er mars 2001 et le 31 octobre 2002
- Achat de 100\$ d'essence Shell, de toute catégorie, pendant cette période
- Preuve des problèmes fonctionnels :
 - facture indiquant que la réparation a été effectuée à cause de la présence d'un résidu brun; ou
 - déclaration solennelle du mécanicien; ou
 - Affidavit du membre.
- **Pompe** - la réparation doit avoir été effectuée au plus tard le 31 octobre 2002
- **Capteur du niveau d'essence** - la réparation peut avoir lieu 90 jours après le 2e avis faisant suite à l'approbation du règlement par le Tribunal

* Il doit être déduit des indemnités proposées celles déjà reçues de Shell

1) **Dodge, Plymouth, Chrysler (sauf Jeep) 1996 à 2003**

Remboursement de tous les frais et déboursés relatifs aux chefs de dommage suivants:

- réparations
- remorquage
- transport alternatif
- hébergement
- repas

+ 100\$ de bons d'achat Shell (essence ou autres) pour valoir à titre de troubles et inconvénients.

2) **Autres marques 1996 à 2003 (incluant Jeep)**

75% des réparations et déboursés précités :

- jusqu'à 500\$ dans le cas du bris de la pompe ou de la pompe et du capteur du niveau d'essence; et
- jusqu'à 250\$ dans le cas du bris du capteur du niveau d'essence seulement

+ 50\$ de bons d'achat Shell (essence ou autres) pour valoir à titre de troubles et inconvénients.

3) Toutes marques 1995 et antérieures

50% des réparations et déboursés précités :

- jusqu'à 500\$ dans le cas du bris de la pompe ou de la pompe et du capteur du niveau d'essence; et
- jusqu'à 250\$ dans le cas du bris du capteur du niveau d'essence seulement

+ 50\$ de bons d'achat Shell (essence ou autres) pour valoir à titre de troubles et inconvénients.

B) INSPECTION

Critère minimum d'achat de 200\$ d'essence Shell, de toute catégorie, pendant la période visée, soit du 1er mars 2001 au 31 octobre 2002, en autant que le membre n'a pas été indemnisé pour un problème fonctionnel, et qu'il n'a pas produit de réclamation à cet effet.

1) Dodge, Plymouth, Chrysler 1996 à 2003

- Remboursement maximum de 300\$ en argent pour l'inspection et l'enlèvement des résidus, le cas échéant (coût de l'inspection étant probablement moindre)

2) autres marques 1996 à 2003 et véhicules de toutes marques des années 1995 et antérieures

- Remboursement maximal de 200\$ en bons d'achat échangeables chez Shell (coût de l'inspection étant probablement moindre)

C) BONS

Si pas de bris mécaniques et que le membre n'opte pas pour l'inspection

Critère minimum d'achat de 1500\$ d'essence Shell, de toute catégorie, pendant la période visée, soit du 1er mars 2001 au 31 octobre 2002.

1) Dodge, Plymouth, Chrysler 1996 - 2003

Bons d'achat de Shell échangeables d'une valeur de 70\$

2) Autres marques des années 1996 - 2003 et toutes marques des années 1995 - antérieures

Bons d'achat de Shell échangeables d'une valeur de 20\$